



On me demande de demissionner pour etre muté

Par **Anh Minh**, le **05/08/2014** à **17:11**

Bonjour,

Je suis salarié dans une structure associative, gérée par une association (notre siege social). Le president de cette derniere est donc le president de toutes les structures. En debut d annee, une note interne nous a informes de l ouverture d une nouvelle structure, nous demandant d ecrire un courrier de mutation si nous souhaitons l integrer. J ai ecrit ce courrier et aujourd h ui on me demande de demissionner pour signer un nouveau contrat. J avais deja change de structure, et on avait fait un avenant a mon contrat. Cette fois, on me dit que puisque la 1ere fois on me l a propose et que pour celle si c est moi qui en ai fait la demande, je dois demissionner. Est ce normal? De plus, on me demande de solder tous mes conges, car ils ne pourraient pas etre payes. Qu en pensez vous? Merci.

Par **P.M.**, le **05/08/2014** à **17:21**

Bonjour,

Si la mutation est acceptée, vous n'avez absolument pas à démissionner et effectivement un avenant devrait être conclu ceci éviterait qu'ensuite l'employeur ne vous réembauche pas et que même dans ce cas, vous perdiez votre ancienneté...

Tout ceci semble tout à fait troublant et destiné à vous tromper y compris pour les congés payés...

Par **Anh Minh**, le **05/08/2014** à **17:33**

Merci pour votre reponse, je trouve ceci egalement tres troublant.